

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2789

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Accessibilité au site du Montout - Accès Nord - Travaux - Lots n° 1 : Voirie et réseaux divers génie civil et n° 3 : Espaces verts - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pilon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2789**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Accessibilité au site du Montout - Accès Nord - Travaux - Lots n° 1 : Voirie et réseaux divers génie civil et n° 3 : Espaces verts - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté a approuvé les opérations d'accessibilité au site du Montout : accès Nord, accès Sud et parking des Panettes.

Par délibération n° 2011-2624 du 12 décembre 2011 relative à la déclaration de projet, le Conseil de communauté a réaffirmé l'objet du projet de l'accessibilité au site du Montout - Accès Nord sur la commune de Décines Charpieu et confirmé l'intérêt général de cette opération à l'issue des enquêtes publiques.

Les travaux à réaliser, dans le cadre de l'opération de l'accessibilité Nord du Grand stade à Décines Charpieu, concernent notamment la réalisation d'un mail planté de 3 hectares accueillant 4 quais de tramway, accompagné de 2,5 kilomètres de voiries adjacentes, des travaux de revêtement, d'espaces verts et d'éclairage public.

Ces travaux sont répartis en 6 lots :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) génie civil,
- lot n° 2 : revêtement béton,
- lot n° 3 : espaces verts,
- lot n° 4 : éclairage public,
- lot n° 5 : kiosque,
- lot n° 6 : serrurerie.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 25 octobre 2011 pour les lots n° 1 à 4 (les lots n° 5 et 6 feront l'objet d'une consultation ultérieure), en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés correspondants.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a attribué les marchés :

- du lot n° 1 au groupement d'entreprises Entreprise Jean Lefebvre / Eurovia / De Filippis / NGE / EBM / Guintoli pour un montant de 8 579 621,07 € HT, soit un total de 10 261 226,80 € TTC,
- du lot n° 3 au groupement d'entreprises ISS Espaces Verts / Chazal pour un montant de 3 289 017,96 € HT, soit un total de 3 933 665,48 € TTC.

Quant aux lots n° 2 et 4, ils feront l'objet d'une décision, lors d'un prochain Bureau, pour l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer les marchés correspondants.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés des lots n° 1 et 3 pour les travaux d'accessibilité Nord du Grand stade à Décines Charpieu et tous les actes contractuels y afférents, avec :

- pour le lot n° 1, le groupement d'entreprises Entreprise Jean Lefebvre / Eurovia / De Filippis / NGE / EBM / Guintoli pour un montant de 8 579 621,07 € HT, soit un total de 10 261 226,80 € TTC.

- pour le lot n° 3, le groupement d'entreprises ISS Espaces Verts / Chazal pour un montant de 3 289 017,96 € HT, soit un total de 3 933 665,48 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2086 le 17 décembre 2009, pour la somme de 4 000 000 € TTC en dépenses et complétée par une première délibération de ce jour pour un montant de 33 200 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 231 510 - fonction 822 - opération n° OP09O2086.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.